

## **Demande d'extension de réseau électrique : La Croix Gaudin**

Monsieur MORIN, Adjoint responsable de la Commission Cadre de Vie – Travaux, expose le rapport suivant :

Une demande d'extension de réseau électrique est sollicitée par le biais du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz de la Mayenne (S.D.E.G.M.).

- Lieu-dit « La Croix Gaudin » pour un montant de 3 256 €

Le SDEGM sollicite l'accord de la Commune avant la réalisation de ces travaux conformément à la loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003 et notamment dans le cadre de la participation pour voiries et réseaux.

Il vous est proposé :

– de refuser la prise en charge de ces travaux par la Commune si les demandeurs ne s'engagent pas préalablement par convention à régler ces travaux d'extension de réseaux.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

**Pour copie conforme :**

**Le Maire :**

**Pierre-Yves MARDELÉ**